

SOMMAIRE

1. Quelques rappels
2. Domiciliation
3. Ressources financières
4. Etrangers
5. La vie de tous les jours (se nourrir, se laver, d'habiller...)
6. Santé
7. Suivi social / Aides sociales
8. Logement
9. Travail.
10. Assistance juridique et financière.

La Psychologie des personnes à la rue.

- Le SDF, c'est l'autre. Chacun a sa propre histoire
- Des traumatismes, des difficultés pour avancer
 - Histoire familiale dramatique, enfance douloureuse
 - ✓ Manque de confiance et d'amour
 - ✓ Dénier de son état, provocations, violences
 - ✓ Je ne suis pas aimable, donc pas capable. Situation d'échec
 - ✓ Manipulations, mensonges pour rester valable, goût du secret
- Refus de l'assistanat
 - Démarches administratives jugées trop complexes et dégradantes
 - Position ambiguë à l'égard des bénévoles
 - Méfiance à l'égard des travailleurs sociaux
 - Blocages, difficultés à accepter de l'aide
 - Perte de repères vis-à-vis de l'argent

Le rôle des bénévoles.

- Ecouter, d'égal à égal. Pas de relation assistant / assisté
- Ne pas avancer plus vite qu'eux :
 - Ecouter la demande
 - Suggérer, accompagner, aider, relancer
 - Attendre que l'autre soit prêt
- Modestie, ne pas faire tout seul, en parler
- Susciter, accompagner, féliciter des prises de responsabilité
- Attitude
 - Développer des liens fraternels et amicaux mais garder la juste distance
 - Laisser les SDF nous enseigner
 - Accepter que tout prenne un temps infini. Accepter les échecs
 - Accepter de n'être qu'un passeur.

La domiciliation administrative est essentielle.

Elle permet de recevoir du courrier.

Elle est donc la base de toute démarche administrative.

- Ouverte à tous, français ou étranger, en situation régulière ou non
- A effectuer dans un organisme agréé par la Préfecture. Près d'ici :
 - Montparnasse Rencontres, 92 bis Bd du Montparnasse – 75014 Paris
 - Foyer de Grenelle, 17, rue de l'Avre – 75015 Paris
 - Aurore (Dom Quinze), 20, rue du Clos Feuquières – 75015 Paris (ex Relais Logement) depuis Juin 2021
 - UIS, 143, Bd Lefebvre – 75015 Paris
 - PARIS Adresse (La Poste) - 25, rue des Renaudes - 75017 Paris
- Les domiciliations sont limitées en nombre (attente possible)
- Papiers d'identité demandés pour l'inscription
- Renouvellement à demander chaque année
- Passage tous les 15 jours obligatoire, sous peine de résiliation
- La Bagagerie exige une domiciliation de la part de ses usagers.

Le RSA (Revenu de Solidarité Active).

- **Conditions d'obtention**
 - avoir la nationalité française
 - ou Espace Economique européen : UE+ Norvège + Suisse
 - ou étranger en situation régulière depuis au moins 5 ans
 - ou réfugié ou apatride
 - en principe, sans autres ressources, sinon prime d'activité
 - âgé de 25 ans à 62 ans (âge minimum légal de départ à la retraite)
 - ✓ 8 à 25 ans : RSA jeunes (doit avoir travaillé 2 ans dans les 3 années précédentes).
 - ✓ Au-delà de 62 ans : demander la retraite
- **Montant**
 - **646,52 €/mois au 01/04/25 (+1,7%)** (sans logement et sans autres ressources)
 - **568,94 €** avec un logement (forfait logement 1p. 77,58 €)
 - Ressources à déclarer chaque trimestre.
 - Montant à valider si autres ressources (l'attribution et le financement du RSA dépendent du département)
 - **Obligation depuis le 01/01/25 de s'inscrire à France Travail et de travailler, d'être bénévole ou de se former 15 à 20 heures par semaine.**
- **Demande à effectuer auprès de la CAF**
 - Point d'accueil 15^{ème} : 50, rue du Dr Finlay.

L'AAH (Allocation Adulte Handicapé).

- **Conditions d'obtention**
 - Français, UE depuis 3 mois ou titre de séjour régulier
 - Handicap reconnu par un médecin d'au moins 50%
- **Montant**
 - Dépend du taux de handicap et des autres ressources
 - **1 033,32 €** au 01/04/25 (+1,9%) pour un handicap > 50% et sans ressources
- Demande à effectuer auprès de la **MDPH du Département**
 - MDPH Paris : 69, rue de la Victoire – 75009 Paris

Le Minimum Vieillesse ASPA (Allocation Solidarité aux Personnes Âgées).

- **Conditions d'obtention**
 - Français, Etrangers avec un titre de séjour régulier
 - 65 ans ou âge légal de départ en retraite si inaptitude au travail
- **Montant : plafond 1 034,28 € par mois** (depuis Janvier 2025 : + 2,2%) pour une personne seule sans ressources
- Demande à effectuer auprès de la **CNAV** : 22 ter rue des Volontaires. 75015

Autres aides (Prime d'activité...) : consulter Internet

- **Simulateurs** : <https://mes-aides.gouv.fr/foyer/demandeur>
- **CAF** : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

4.1 Demandeurs d'asile

- **S'inscrire comme demandeur d'asile**
 - Prendre rendez-vous pour déposer la demande dans un Guichet unique de Demandeur d'Asile (**GUDA** – Paris : 5, rue Leblanc 15ème)
 - L'inscription donne droit à
 - ✓ Logement en CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile)
 - ✓ ADA (Aide aux demandeurs d'asile) : 6,80 €/jour pour 1 personne
 - ✓ CMU Migrants
 - ✓ Présence légale pendant 6 mois
- **Dossier de demande d'asile**
 - A présenter rapidement (dans les **21 jours** après remise de l'attestation de la demande d'asile) à l'**OFPRA** (201, rue Carnot – Fontenay sous bois)
 - Se faire aider pour présenter son dossier :
 - ✓ **CIMADE** et Dom'Asile (Foyer de Grenelle, mardi et jeudi matin)
 - ✓ **France Terre d'Asile** (4, rue Doudeauville – 75018 Paris)
 - ✓ **BAAM** Paris (82, Avenue Denfert-Rochereau – 75014 Paris)
 - Retour de l'OFPRA :
 - en principe dans les **6 mois**, sauf en cas de procédure accélérée
- **Pour plus d'infos, on peut consulter :**
 - <https://watizat.org/>
 - <https://refugies.info/fr>

4.2 Régularisation

- **Régularisation, en principe, au bout de 10 ans**
 - Se faire aider ou conseiller
 - ✓ **CIMADE** (46, boulevard des Batignolles – 75017 Paris)
 - ✓ **GISTI** :
 - permanences juridiques du GISTI (Téléphone : 01 43 14 60 66)
 - numéro d'urgence : 08 20 20 70 70
 - ✓ ou souvent, de façon plus efficace, par **l'une des associations regroupant les étrangers d'un même pays** ou d'une même région
 - Pays de l'Est (Samantha Koleva, ...)
 - Afghanistan, Iran, Irak, Pakistan... (Le Kiosque,...)
 - Afrique (Afrique Partenaires Services, Porte de Vanves)
 - Kabyles (Collectif des Sans Papiers Kabyles)
 - Chine (Soutien linguistique et culturel, rue du Buisson St Louis)
- **Quelques conseils**
 - Garder tous documents, preuves de présence, preuves de travail
 - Régularisation possible par le travail (circulaire Retailleau) :
 - Carte de séjour temporaire possible sur métiers en tension (définis par région : infirmiers, professionnels para-médicaux, bouchers).
Condition : avoir travaillé 12 mois sur 24, résidence au moins 3 ans
 - Résidence supérieure à 7 ans. Prouver bonne intégration : langue, proches installés en France. Se faire conseiller.

5.1. Se nourrir

- En principe, ce n'est **pas une difficulté à Paris**
- De très nombreuses propositions de repas existent :
 - Les Restos du Cœur
 - Association des Œuvres de Mie de Pain
 - Diner du lundi soir à St Lambert (rue Beausset)
 - Dîner du mercredi soir au Foyer de Grenelle
 - Dîner du jeudi soir à St JB de La Salle
- Cartes pour accéder aux **restaurants solidaires de la Ville de Paris**
 - Un repas chaud le soir, dans l'un des 12 restaurants solidaires (Emeraude) de la Ville de Paris, comme celui des Artistes, rue du Montparnasse
 - Cartes mensuelles distribuées par
 - ✓ Montparnasse Rencontres
 - ✓ Le Foyer de Grenelle

5.2. Bouger. Solidarité Transport en Ile de France

- Gratuité pour les chômeurs et les allocataires du RSA
- Réduction de 75% pour les bénéficiaires de la CSS (ex CMU-C)
- Réduction de 50% pour les bénéficiaires de l'AME

5. La vie de tous les jours 06/12/2025

5.3. Se laver

- Plus beaucoup de douches municipales (14 dans Paris)
 - Castagnary a fermé il y a longtemps
 - Reste la Piscine Blomet (de jeudi à dimanche).
- Mais heureusement de nombreuses associations proposent des douches (et souvent une laverie)
 - DEPAUL (rue des Périciaux, tous les matins)
 - Les Frères Missionnaires (rue Violet, les mardi, jeudi et samedi)
 - ESI Clos Feuquières – Aurore (20, rue du Clos Feuquières)

5.4. S'habiller

- Nombreux vestiaires associatifs
 - Montparnasse Rencontres
 - St Jean-Baptiste de Grenelle (passer par l'Entraide, les mardi et jeudi matin)
 - Corot (Eglise d'Auteuil)
 - St Léon (Me - Sa matin pour femmes et bébés)
- Quelques vêtements de dépannage dans les accueils de jour, Restos du Cœur...

5.5. Abriter ses affaires

- Nombreuses offres de Bagagerie (quotidiennes ou non)
- Liste sur le site de la Ville :
https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/social-et-solidarites/personnes-en-situation-de-precarite/vivre-au-quotidien-112#les-consignes_1

6.1. La couverture médicale

- **PUMa.** Depuis le 1^{er} janvier 2016, toute personnes résidant en France de façon stable et régulière bénéficie de la Protection Universelle Maladie. Cela supprime la CSS. Faire une demande d'accès aux droits (formulaire CERFA S1106)
- **CSS (Complémentaire Santé Solidaire) – ex-CMU-C**
 - Accessible aux personnes de l'UE et résidents étrangers en situation régulière depuis au moins 3 mois + demandeurs d'asile
 - Conditions de ressources : ressources < 1 63 € /mois pour personne seule
 - Dossier à faire pour la 1^{ère} fois et adresser à la CPAM
 - Renouvellement annuel automatique pour les bénéficiaires du RSA.
 - Participation financière si ressources > 862 € /mois : < 30 ans = 8 € /mois, < 50 ans = 14 € /mois, < 60 ans = 21 € /mois, < 70 ans = 25 € /mois, > 70 ans = 30 € /mois
- **AME (Aide Médicale d'Etat)**
 - Pour tout étranger en situation irrégulière après 3 mois de présence sur le territoire français
 - Conditions de ressources équivalentes à la CSS (< 862 € /mois)
 - Dossier et vérification 1^{ère} demande : CPAM, 5, rue de la Durance, Paris 12^{ème}
 - Pas d'accès par Internet
 - A renouveler tous les ans (2 mois strictement avant échéance)
 - ✓ Garder tous les documents de la demande précédente
 - ✓ Respecter les délais
 - ✓ Renseignements identiques à la demande initiale.
 - Renouvellement auprès de l'une des CPAM :
 - ✓ Paris St Lambert – 3, place Adolphe Chérioux Paris 15

6.2. Accès aux soins

• Soins gratuits

- **PASS des hôpitaux** (Permanences d'accès aux soins de santé)
 - Accès possible dans la plupart des hôpitaux de l'APHP
 - Accès possible à Pompidou, Hôtel Dieu...
 - Privilégier Corentin Celton à Issy les Moulineaux
 - Entretien avec une assistante sociale
- **Consultations médicales gratuites nombreuses :**
 - Centres médicaux de la Ville de Paris (3, rue Ridder – 75014)
 - Médecins du Monde (15, Bd de Picpus – 75012)
 - Centre René Coty (6, Av. René Coty – 75014)
 - Centre médical de la rue Miollis (convention avec la Bagagerie en cours)
 - Infirmière (avec assistance orientation) : DEPAUL, ESI Clos Feuquières
- **Soins dentaires**
 - Hôpital de la Pitié Salpêtrière
 - Bus dentaire (Tel : 06 80 00 94 21)
- **Soins psychiatriques :**
 - Hôpital Ste Anne, 1, rue Cabanis : CPOA (urgence), SMES.
 - CMP : 3, rue Eugène Millon. _ 75015 Paris
- **Traitement des addictions (drogue, alcool)**
 - **CSAPA** (Centres de Soins, d'Accompagnement et Prévention en Addictologie)
 - **Cures** : Hôpital Bichat, hôpital Fernand Vidal...
 - **Lieux de parole et d'écoute** : Bichat, Espace Marcel Olivier, AA...

7. 1. L'accompagnement social

- **Les assistantes sociales**

- des professionnel(le)s que l'on vient consulter
- ont accès à toutes les procédures pour aider, faciliter et faire avancer les démarches d'un usager, en particulier pour :
 - logement (logement social, résidence service)
 - aides sociales, aides financières
 - RSA, Retraite
- le support d'une assistante sociale est **essentiel** pour avancer
- leur accès est malheureusement limité :
 - **Service Social Polyvalent du 15^{ème}**, 3, pl. A. Cherioux (ex.14, rue Armand Moisant), pour les seules personnes ayant un logement dans le 15^{ème}
 - Sinon, passage obligé par une **PSA (Permanence Sociale d'Accueil)**
 - **Bastille**, 5, rue Lacuée, 75012. Tel : 01 53 46 15 00
 - v **Gauthey**, 39, rue Gauthey, 75017. Tel : 01 55 28 86 10
 - **Belleville**, 212 rue de Belleville, 75020, Tel : 01 40 33 31 88
 - Possibilités par les **centres de santé** : PASS hospitalier, Ste Anne, CMP...

- **Les éducateurs spécialisés (travailleurs sociaux)**

- des professionnels sur le terrain
- créent le lien avec usagers
- capables d'aider pour les démarches administratives (CSS, AME, RSA, ...) mais surtout seuls habilités à faire les demandes d'hébergement auprès du SIAO.

- **Les lieux où l'on trouve des travailleurs sociaux**
 - Les établissements gérés par l'Etat et la Ville de Paris
 - le **SAMU Social** (urgence, mais aussi coordination des maraudes)
 - Certains **ESI** (Espaces Solidarité Insertion) :
 - ESI Clos Feuquières, 20, rue du Clos Feuquières – 75015 Paris
 - ESI la Halle St Didier, 23, rue Mesnil – 75016 Paris
 - **Les centres d'accueil de jour et d'hébergement des grosses associations caritatives**
 - Aurore
 - Emmaüs
 - Secours Catholique
 - Les Enfants du Canal
 - Groupe SOS
 - Aux Captifs la Libération
 - CASP (Centre d'action sociale protestant)
 - **Les maraudes professionnelles**
 - Aurore, Les Enfants du Canal, Secours Catholique ...
 - Samu Social
 - RATP, SNCF (Charonne Oppelia)
 - **Quelques associations bénévoles**
 - DEPAUL, APA, Hiver Solidaire, ANTIGEL, Foyer de Grenelle
 - AS partagée Bagagerie d'ANTIGEL / SFX

7. 2. Quelles aides pour nos usagers ?

- **Les démarches simples**
 - CSS, AME, RSA, demande de logement social, DALO, ...
 - Ces démarches peuvent être faites par l'intéressé, accompagné éventuellement par un bénévole ou un écrivain public (Patricia G. au Foyer de Grenelle...)
- **Pour aller plus loin**
 - **Assistante sociale** : contact à essayer d'établir dès que possible
 - **Travailleur social** : une aide essentielle, en particulier pour établir une demande d'hébergement auprès du SIAO
- **Quels travailleurs sociaux ?**
 - Les principaux accueils de jour et maraudes professionnelles ont des travailleurs sociaux :
 - Antennes des Captifs (Porte de St Cloud, Lazare, 12^{ème}...)
 - Espaces Solidarité Insertion (ESI)
 - Maraude Ouest Aurore
 - Nous travaillons principalement avec
 - les TS des Captifs pour les usagers qu'ils nous envoient
 - Les TS de la Maraude Ouest d'Aurore et de DEPAUL
 - animateur / TS à la Bagagerie : Virginie Beaumont / Pau Bosch.

8.1. Quelques rappels : de la rue au logement !

- **L'accès au logement social est un long parcours**
 - Rue
 - CHU (Centres d'Hébergement d'Urgence) : chambres de 2, 4 ou 6 p.
 - CHRS (Centres d'hébergement et de Réinsertion Sociale) : chambres de 1 à 2 p.
 - Logement temporaire (familles ou personnes isolées)
 - résidences sociales (type ADOMA, COALLIA),
 - pensions de famille,
 - logements en sous-location de type « Solibail » ou « Louez Solidaire »
 - Logement social
- **Un nombre de places très limité**, malgré la construction de nombreux logements sociaux et de nouveaux centres d'hébergement
 - très peu de turnover sur les logements sociaux
 - cse qui entraîne avec l'arrivée massive de nouveaux migrants, une saturation de toutes les étapes de la chaîne : CHU, CHRS, ...
 - et des temps d'attente très longs pour accéder à un logement social
 - des places d'hébergements nombreuses financées par l'Etat (155 000 en région Ile de France, dont 25 000 à l'hôtel et 50 000 à Paris)
 - malgré la volonté récente de l'Etat de développer le passage direct de la rue au logement social : le « Logement d'abord ».

8.2. L'accès au logement social

- **La demande de logement social**
 - A faire en **Mairie** (pour toute personne en situation régulière)
 - Au plus tôt : l'ancienneté est un critère d'attribution prioritaire
 - A renouveler impérativement tous les ans !
 - Etre large sur la zone géographique et le type de logement recherché
 - Mettre à jour régulièrement pour tout changement (ressources...) car pour chaque type de logement, il y a un plancher et un plafond de ressources. Consulter régulièrement sa fiche « AIDA ».
- **DALO/DAHO**
 - Le « **Droit au Logement Opposable** » est un droit qui peut être exigé si l'on est dépourvu de logement ou mal logé et que l'on a demandé un logement depuis un délai anormalement long
 - A envoyer au Préfet qui a 6 mois pour répondre
 - Si reconnaissance de priorité et d'urgence et pas de logement : faire un recours contentieux (attention aux délais : 4 mois...)
 - Si rejet : recours gracieux (2 mois) puis contentieux (2 mois)
- **L'accord collectif départemental / ARPP Accord pour le Relogement des Publics Prioritaires**
 - Peut permettre d'accélérer l'attribution d'un logement si l'on travaille depuis au moins 6 mois
 - Dossier à remplir avec un TS. Délai d'attente : 1 à 3 ans.

8.3. La demande d'accès à un CHU ou CHRS

- **Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)**
 - Collecte toutes les ressources libres d'hébergement des structures subventionnées par l'Etat et gère l'attribution de ces ressources aux demandeurs d'hébergement
 - Regroupe depuis début 2020, au sein du SAMU Social, le SIAO Urgence et le SIAO Insertion
- **La demande d'hébergement (fiche SIAO)** doit être faite par un TS au **SIAO** et permet d'attribuer une place en CHU ou CHRS. Le SIAO dépend maintenant entièrement du **SAMU Social**
- Le **115** reste le numéro à appeler pour toute demande urgente d'hébergement.
- **Des alternatives**
 - Hiver Solidaire (accueil dans les paroisses pendant les mois d'hiver)
 - Colocation : Association Pour l'Amitié, Lazare
 - Logement passerelle : Association Ste Geneviève, SNL, Habitat et Humanisme, Relais d'Antigel
 - L'inscription au SIAO reste dans tous les cas recommandée

8.4. Autres logements possibles

- **Résidence sociale, Pension de famille, Sous-location solidaire**
- Pour les personnes âgées ou en situation de handicap : **Résidence service** (aide de la Mission Interface du Samu Social : > 60 ans)
- **A demander dans tous les cas avec une Assistante Sociale**

9.1. La recherche de travail pour les personnes en situation régulière ayant le droit de travailler en France

- S'inscrire à **France Travail** (ou Mission Locale si < 26 ans)
 - Prendre rendez-vous avec un conseiller
 - Possibilités de formation payée
- Des **structures d'insertion par l'activité économique**, aidées par l'Etat (aides, exonération des charges patronales)
 - Entreprises d'insertion, Associations intermédiaires
 - Entreprises de travail temporaire d'insertion, Chantiers d'insertion

Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-par-l-activite-economique/> et liste des structures sur : <https://www.socialement-responsable.org>
- **DPH (Dispositif Premières Heures)**
 - Des structures conventionnées et aidées par la Ville de Paris pour permettre à des personnes ne pouvant reprendre un travail à temps plein, de recommencer à travailler quelques heures par semaine
 - Demande en principe à faire avec une demande sociale d'un TS
 - Exemples : ACSP, Carton plein, Alternative Urbaine... Détail et liste sur : <https://www.paris.fr/pages/dispositif-premieres-heures-de-la-rue-a-l-emploi-5556>
- La personne reçoit **une fiche de paye** et cotise ainsi pour sa retraite
- **Se faire aider et accompagner dans sa recherche :**
 - SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage) : accompagnement
 - Foyer de Grenelle (Parcours vers l'emploi) : accompagnement
 - La Deuxième Marche : accompagnement, parrainage.
 - La Cravate solidaire (aide pour s'équiper : costume, cravate...).

9.2. Les possibilités de travail pour les personnes en situation irrégulière ou n'ayant pas le droit de travailler en France

- en principe impossible, sauf à travailler au noir
- **Mais**
 - Une personne en situation irrégulière peut travailler pour une entreprise, une association ou un particulier
 - ✓ Elle peut être payée en CESU
 - ✓ Ce travail peut lui permettre une régularisation par le travail, en particulier sur les métiers en tension (circulaire Retailleau)
 - ✓ L'entreprise, si elle est contrôlée, devra faire la preuve qu'elle a besoin de cette personne et qu'elle s'engage à l'embaucher si elle est régularisée et à payer une taxe à l'OFII (d'environ 800 €)
 - Une **autorisation provisoire de travail** d'une durée maximum de 12 mois est également possible, dans les cas suivants
 - ✓ Etudiant
 - ✓ Demandeur d'asile disposant d'une autorisation provisoire de séjour
 - Se renseigner auprès du GISTI (Tél. : 01 43 14 60 66)
- **Travail saisonnier (3 à 6 mois)** pour une personne résidant à l'étranger : demande à faire par l'employeur auprès de la DIRECCTE donne une carte de séjour temporaire.

10.1. Assistance juridique

- **Point d'accès au droit**
 - Pour tout problème et conseil en matière de travail, famille, logement, protection sociale, nationalité, surendettement, violences
 - Permanence, écoute, constitution de dossier..
 - Dans le 15^{ème}, 22, rue de la Saïda :
<https://www.mairie15.paris.fr/ma-mairie/acces-au-droit/presentation-du-point-d-acces-au-droit-30>
- **Permanences juridiques gratuites**
 - Mairie du 15^{ème} (tous les mardis matin)
 - Foyer de Grenelle (jeudi matin)
 - Montparnasse Rencontres (titre de séjour, écrivain public)
 - UIS (Union Institutions Sociales, 69, rue Violet, Paris 15ème)
 - Barreau de Paris : <https://www.barreausolidarite.org/>
- **Demande d'aide juridictionnelle**
 - <http://paris.tribunal-administratif.fr/Informations-pratiques/Aide-juridictionnelle>
- **Surendettement**
 - Association **CRESUS**, 17, Av. de la Porte de Vanves – 75014 Paris.
Tel : 01 45 46 46 46.
 - Examen par le Tribunal d'Instance.

10.2. Assistance financière

- **Compte en banque**
 - Privilégier le Livret A de la Poste au compte rapide « Le Nickel ».
- **Aide financière**
 - Pour tout problème en ce domaine, consulter de façon privilégiée une **assistante sociale**
 - Aide ponctuelle possible par l'Entraide paroissiale
 - **Fonds d'urgence** possible à la Fondation Notre-Dame (aide ponctuelle pour un dépannage, une aide au relogement...)
Montant : 1 000 à 2 000 €. Décision dans la semaine.
- **Aide au Logement (FSL – Fonds de Solidarité pour le Logement)**
 - Aide en cas de logement, relogement
 - A demander à la CAF ou à une assistante sociale
 - Peut permettre de couvrir le dépôt de garantie et parfois le premier mois de loyer.
- **En cas de décès**
 - Gratuité (cérémonie, cercueil, crémation...) si ressources modestes, en utilisant les Services funéraires de la Ville de Paris.